

## Modèles de conventions d'arbitrage

### **Modèle de clause de médiation – arbitrage insérée, avant la naissance du différend, dans un contrat qui lie les parties**

Tout différend résultant du présent contrat ou s'y rapportant, fera l'objet d'une médiation préalable sous l'égide du centre EV Arbitrage & Médiation sis à Cotonou, quartier Les Cocotiers, rue 12.209, n° 64, tél. +229 21307915, conformément à la convention d'organisation de médiation qui peut être consultée ou téléchargée sur <https://cabinetvignon.net/>.

En cas d'échec de la médiation, le différend sera résolu par voie d'arbitrage, sous l'égide du centre EV Arbitrage & Médiation conformément à son règlement d'arbitrage qui peut être également consulté ou téléchargé sur <https://cabinetvignon.net/>.

### **Modèle de convention d'arbitrage insérée, avant la naissance du différend, dans un contrat principal qui lie les parties (clause compromissoire)**

Tout différend résultant du présent contrat ou s'y rapportant, sera résolu par voie d'arbitrage, sous l'égide du centre EV Arbitrage & Médiation sis à Cotonou, quartier Les Cocotiers, rue 12.209, n° 64, tél. +229 21307915, conformément à son règlement d'arbitrage qui peut être également consulté ou téléchargé sur <https://cabinetvignon.net/>.

### **Modèle de convention d'arbitrage conclue après la naissance du différend (compromis)**

Les parties soussigné(e)s :

X ..., d'une part ;

Et

Y ..., d'autre part ;

Ont convenu que pour résoudre le différend qui vient de naître dans le cadre de leur contrat relatif à ... (préciser l'objet et la date du contrat), ou dans leurs relations ...

... (exposé du différend)

Elles s'en remettent à l'arbitrage organisé par le centre EV Arbitrage & Médiation sis à Cotonou, quartier Les Cocotiers, rue 12.209, n° 64, tél. +229 21307915, conformément à son règlement d'arbitrage qui peut être consulté ou téléchargé sur <https://cabinetvignon.net/>.

L'arbitrage sera soumis à un arbitre unique. En conséquence, les parties désignent de commun accord Me Elvire VIGNON (ou un.e autre arbitre de votre choix) en qualité d'arbitre unique.

#### Ou bien

L'arbitrage sera soumis à un tribunal composé de trois d'arbitres. En conséquence :

- X... désigne en qualité d'arbitre, M.../Mme..., demeurant à ... ;
- Y... désigne en qualité d'arbitre, M.../Mme..., demeurant à ... ;
- X... et Y... désignent de commun accord Me Elvire VIGNON (ou un.e autre arbitre de votre choix) comme président.e du tribunal arbitral.

Fait en ... exemplaires, à ..., le ...

(Suivent les noms et signatures des parties)